



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 13 février 2014

L'an deux mille quatorze, le treize février, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de la Ville d'Ingré, sous la Présidence de Christian DUMAS, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29
Nombre de conseillers municipaux présents : 24
Nombre de votes contre : 7
Nombre d'abstentions : 0
Nombre de votes pour : 22
Nombre de suffrages exprimés : 29

Date de convocation du Conseil Municipal : 6 février 2014

Présents :

Christian DUMAS, Enriqueta REY, Thierry CHAMBOLLE, Arnaud JEAN, Alfred DOMAGALA, Marie-Claude BLIN, Thierry AUBINEAU, Claude FLEURY, Gisèle PENNETIER, Hélyette SALAÛN, Sylvie SIGOT, Franck VIGNAUD, Roselyne RAVARD, Laurent JOLLY, Jany POULIN, Françoise AGGAR, Christine CABEZAS, Joël FOUCHER, Hélène LORME, Nicole PERLY, Régine NICOLAU, Philippe GOUGEON, Patrick SAUTOT, Benoît COQUAND.

Absents excusés :

Pascal SUDRE, ayant donné pouvoir à Thierry AUBINEAU,
André SCHMITTEL, ayant donné pouvoir à Sylvie SIGOT,
Jean-Jacques RAGARU, ayant donné pouvoir à Christian DUMAS,
Joëlle JOURDAIN, ayant donné pouvoir à Régine NICOLAU,
Joël CRELEROT, ayant donné pouvoir à Benoît COQUAND,

Début de séance : 19h10 fin de séance : 21h00

Secrétaire : Arnaud JEAN

FINANCES

DL.14.027 – Projet de budget primitif 2014 - Ville

Enriqueta REY expose :

Le débat des orientations budgétaires s'est tenu le 29 janvier dernier. Les documents présentés lors de ce débat ont permis de cadrer les grandes orientations du budget 2014.

Les mots clés du budget 2014 :
La recherche d'une fiscalité équitable et maîtrisée
La poursuite d'une politique de désendettement
La poursuite d'un programme ambitieux d'investissement

Le projet de budget global 2014 se chiffre à 16 223 000 € contre 16 029 700 € en 2013. Cette hausse est portée par la section de fonctionnement (+5,82%).

Dépenses réelles	14 989 000,00 €	Recettes réelles	14 989 000,00 €
Dépenses d'ordre	1 234 000,00 €	Recettes d'ordre	1 234 000,00 €
Total des dépenses	16 223 000,00 €	Recettes Totales	16 223 000,00 €

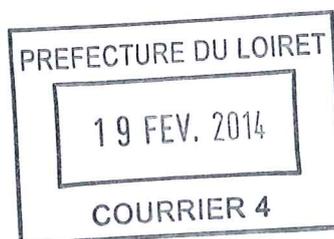
Rappel BP 2013

16 029 700,00 €

Rappel BP 2013

16 029 700,00 €

BUDGET 2014



SECTION DE FONCTIONNEMENT

Le total du projet de budget primitif de fonctionnement pour l'année 2014 s'élèverait à 12 044 000 € contre 11 382 000 € en 2013.

A - DEPENSES

Dans un contexte économique et social fragile, où les ressources se raréfient, la municipalité fait néanmoins le choix pour 2014 de poursuivre son offre de services publics de qualité, la gestion budgétaire rigoureuse permettant de garantir les grands équilibres financiers.

Dépenses réelles	10 960 000,00 €
Dépenses d'ordre	1 084 000,00 €
Total des dépenses	12 044 000,00 €

	Evolution des principaux postes		
	BP 2013	BP 2014	Evolution
011- Charges à caractère général	2 557 518,22 €	2 653 995,69 €	3,77%
012- Charges de personnel	6 585 122,98 €	7 279 017,40 €	10,54%
65- Autres charges de gestion courante	632 613,74 €	636 572,00 €	0,63%
Total des dépenses courantes	9 775 254,94 €	10 569 585,09 €	8,13%
014- Atténuation de produits	19 000,00 €	30 000,00 €	57,89%
66- Charges financières	300 000,00 €	300 000,00 €	0,00%
67- Charges exceptionnelles	54 440,00 €	55 414,91 €	1,79%
022-Dépenses imprévues		5 000,00 €	
Total dépenses réelles de fonctionnement	10 148 694,94 €	10 960 000,00 €	7,99%

Chapitre 011 - Charges à caractère général

Au budget 2014, les charges à caractère général sont estimées à 2 653 995,69 €, soit une légère augmentation de +3,77 %.

Le **compte alimentation 60623** est en forte augmentation car les dépenses alimentaires payées à la société Ansamble dans le cadre du marché de restauration scolaire étaient imputées au compte 6042 (compte en forte diminution).

Le nouveau marché qui permet au restaurant la gestion directe de ces achats alimentaires impute désormais ces dépenses sur le compte 60623.

Le **compte 60612** et le **compte 60622 (électricité et carburant)** prennent en compte l'augmentation du prix de l'énergie.

Le **compte 60633 (fourniture de voirie)** est en légère augmentation notamment avec l'achat d'enrobé pour la rue de Selliers et du Coin rond.

Le **compte 6135 (location)** est en augmentation principalement du fait que désormais les vêtements de travail du personnel de la restauration scolaire sont loués.

Le renouvellement de nos contrats d'assurances en juillet dernier a fait augmenter les primes d'assurances imputées au **compte 616** (primes d'assurances) de près de 20 %.

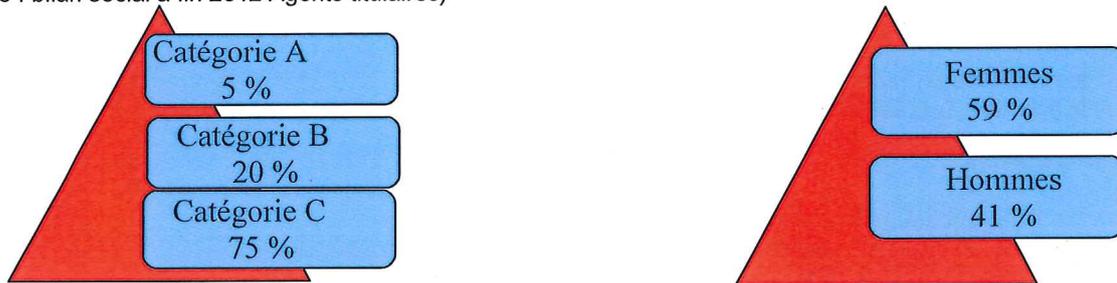
En 2014, le conseil des jeunes prévoit un déplacement à un colloque organisé par l'association nationale de conseil d'enfants et de jeunes (ANACEJ) et de ce fait le **compte 6185** (frais de colloques et séminaires) est en forte augmentation.

Les frais de formation sont désormais à imputer au **compte 6188** pour tout ce qui concerne les formations liées à l'achat de logiciel. De ce fait ce poste est en augmentation + 323,08%.

Chapitre 012 - Charges de personnel

Évaluées à 7 279 017,40 € contre 6 585 122,98 € l'an passé, le budget 2014 fixe l'évolution de la masse salariale à + 10,54 %. Les crédits affectés à ce poste serviront principalement à financer le coût du GVT (Glissement – Vieillesse- Technique) qui retrace les avancements et promotions, le relèvement du SMIC et des cotisations CNRACL, la revalorisation indiciaire des agents relevant de la catégorie C, la revalorisation du régime indemnitaire, et enfin la participation de la commune dans le régime santé et prévoyance. Il est

important de noter que ce poste est à minorer des remboursements des contrats d'avenir et des divers remboursements d'indemnités journalières (262 K€)
(source : bilan social à fin 2012 Agents titulaires)



Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante

Prévu pour 636 572 €, ce chapitre est stable. Il comprend pour l'essentiel le montant des subventions aux associations (pour la partie fonctionnement, les subventions exceptionnelles sont comptabilisées au chapitre 67). La commune tient à poursuivre son soutien aux différents partenaires qui animent la vie locale.

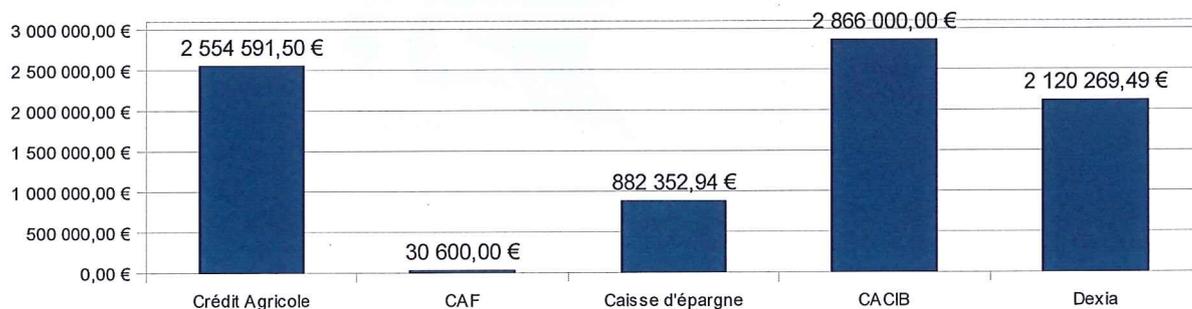
Chapitre 66 - Charges financières

Depuis le début du mandat, aucun emprunt n'a été contracté par la municipalité. Les taux actuels du marché laissent à penser qu'un montant de 300 000 € serait suffisant pour le paiement en 2014 des charges financières.

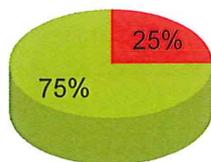
	CA 2007	CA 2008	CA 2009	CA 2010	CA 2011	CA 2012	CA estimé 2013	BP 2014
Annuité restant dû au 31/12	10 674 702,00 €	11 097 842,00 €	10 743 467,00 €	10 083 164,00 €	9 569 569,00 €	9 013 392,00 €	8 453 813,00 €	7 874 525,
Annuité en capital	654 392,00 €	694 220,00 €	536 374,99 €	660 303,00 €	526 836,00 €	556 177,00 €	559 578,00 €	579 288,
Annuité en intérêt	407 808,00 €	479 773,00 €	268 582,00 €	261 801,00 €	325 148,00 €	285 938,00 €	252 129,00 €	300 000,
Annuité totale	1 062 200,00 €	1 173 993,00 €	804 956,99 €	922 104,00 €	851 984,00 €	842 115,00 €	811 707,00 €	879 288,

La structure de la dette se répartit entre 76 % d'emprunts à taux fixe et 24 % d'emprunts à taux variable.

Répartition de la dette budget Ville par prêteur au 31/12/2013



Structure de la dette au 31/12/13



■ Taux fixe ■ Taux variable

Chapitre 67 - Charges exceptionnelles

Le total de ce chapitre est de 55 414,91 €. Il reste stable en 2014. Les crédits inscrits en charges exceptionnelles correspondent essentiellement aux :

- bourses et prix
- subventions exceptionnelles aux associations.

Chapitre 014 – Atténuations de produits

La dotation de péréquation est estimée en 2014 à 30 000 €.

En conclusion

Les opérations d'ordre s'élèveraient à 1 084 000 €.

Leurs deux composantes sont :

- les dotations aux amortissements pour 350 000 €.
- le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement d'un montant de 734 000 €

B - RECETTES

Elles sont d'un montant de 12 044 000 € pour l'année 2014.

recettes réelles	11 894 000,00 €
Recettes d'ordre	150 000,00 €
Total des Recettes	12 044 000,00 €

Chapitre 70 - Produits des services

	Evolution des principaux postes		
	BP 2013	BP 2014	Evolution
70- Produits des services	779 502,38 €	881 000,00 €	13,02%
73- Impôts et taxes	9 262 991,11 €	9 625 574,00 €	3,91%
74- Dotations et participations	1 044 000,00 €	1 030 000,00 €	-1,34%
75- Autre: duits de gestion courantes	61 300,00 €	80 426,00 €	31,20%
013- atténuations de charges	70 000,00 €	262 000,00 €	274,29%
77- Produits exceptionnels	14 206,51 €	15 000,00 €	5,59%
Total recettes réelles de fonctionnement	11 232 000,00 €	11 894 000,00 €	5,89%

Dans ce chapitre se cumulent toutes les recettes liées aux activités faisant l'objet d'une facturation auprès des usagers. On retrouve sur ce compte les produits issus principalement :

- des activités périscolaires: garderies, aide aux devoirs, centre de loisirs
- de la participation des familles aux cours de l'école de musique
- de la participation des familles pour la restauration scolaire
- des ventes de places de spectacles
- de la participation de la CAF.

Viennent s'ajouter les recettes relatives aux ventes de concessions du cimetière, aux abonnements de bibliothèque.

Les ressources tarifaires de la ville représentent 7,31% du montant total du budget. Les tarifs aux Ingréens concernant les services publics seront revalorisés en juin 2014.

Chapitre 73 - Impôts et taxes

La fiscalité est le premier poste de ressources de la commune (9 625 574 €). Elle représente 79,92% des recettes de fonctionnement.

La progression globale des recettes provenant de la fiscalité directe locale (taxes ménages) s'appuie essentiellement sur la variation physique ainsi que de la revalorisation des bases locatives fixée par l'État (à +0,9 % en 2014).

Malgré le contexte budgétaire de plus en plus contraint et face aux difficultés économiques et sociales qui fragilisent nos concitoyens, la commune a décidé, tout comme en 2012 et 2013, de ne pas augmenter les taux de fiscalité.

Chapitre 74 - Dotations et participations

Le chapitre 74 d'un montant de 1 030 000 € est en baisse de 1,34% et représente 8,55 % du budget.

Le total des recettes de l'État serait de 935 000 € en 2014 contre 950 000 € en 2013 et se décomposerait comme suit :

- La Dotation Globale de Fonctionnement pour 780 000 €,
- La Dotation de Solidarité Rurale pour 80 000 €,
- Les compensations de l'État pour 75 000 €.

Les autres recettes inscrites à ce chapitre sont principalement constituées par :

- La participation pour l'utilisation des équipements sportifs à hauteur de 20 000 € par le Conseil Régional et 20 000 € par le Conseil Général.
- La participation pour la saison culturelle 2014 par le conseil Régional à hauteur de 30 000 €.
- La contribution des communes pour la scolarisation hors secteur scolaire pour 25 000 €.

Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante

Ce chapitre recense les recettes liées aux locations de logements, de diverses salles et du local de la Poste, pour un total de 80 426 €.

Chapitre 013 - Atténuations de charges

Évaluées à 262 000 €, elles concernent essentiellement les remboursements des contrats d'avenir. Les indemnités journalières suite à des arrêts maladies sont également comptabilisées dans ce chapitre.

Chapitre 77 - Produits exceptionnels

Il est prévu 15 000 € au titre des remboursements de sinistres et diverses charges au cours de l'exercice 2014.

Chapitre 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections

Ce chapitre, qui s'élève à 150 000 €, retrace le montant des travaux en régie à immobiliser.

SECTION D'INVESTISSEMENT

Les crédits ouverts s'élèvent à 4 179 000 €. En 2014, la municipalité poursuivra sa politique volontariste en matière d'investissement. Cependant, cette politique d'investissement ambitieuse n'altérera pas les marges de manœuvre futures puisque la municipalité poursuit sa politique de désendettement pour la 6^{ème} année consécutive.

DEPENSES

Le budget 2014 est essentiellement marqué par la construction d'un nouveau terrain de football, la réfection de la voirie Coin rond/ Carlerie mais également le lancement de gros équipements comme la salle de convivialité et l'école municipale de musique.

Chapitre 10 – Dotations, fonds divers et réserves

Régularisation comptable, à la demande du Trésorier, d'intérêts courus non échus comptabilisés en 2006 pour un montant de 25 047,06 €.

Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles

Ce chapitre s'élève à 85 670,17 €.

L'essentiel de ce chapitre est constitué :

- Des frais pour l'étape 1 du PLU et l'étape 2 de l'AEU
- De l'achat de licences informatiques
- De l'achat de logiciels

Chapitre 21 – Immobilisations corporelles

Sont inscrites dans ce chapitre les acquisitions de terrains, les acquisitions récurrentes de matériels et autres biens mobiliers nécessaires au bon fonctionnement des services de la ville.

Nature	BP 2014
2112- Acquisitions de terrains	417 400,00 €
2128- Agencements de terrains	35 000,00 €
2135 – Installations et Agencements	180 600,00 €
21534- Réseaux d'électrification	60 000,00 €
21538- Autres réseaux	50 000,00 €
21568- Autres matériel et outillage d'incendie	3 000,00 €
2182- Matériel de transport	27 000,00 €
2183- Matériel informatique	17 900,00 €
2184- Mobilier	3 850,00 €
2188- Autres immobilisations corporelles	53 292,00 €
TOTAL	848 042,00 €

2112- Acquisitions de terrains

Les 417 400€ prévus à l'article 2112 concernent particulièrement l'acquisition de parcelles en vue de la construction d'un nouveau terrain de football mais également de parcelles rue de la Justice et route de la Chapelle.

➤ 2128- Autres agencements et aménagements pour 35 000 €
L'aménagement de terrains comprend l'aménagement des abords du bassin de Bel Air ainsi que la poursuite du sentier d'interprétation.

➤ 2135- Installations générales - Agencements

Les crédits inscrits correspondent à:

- L'aménagement du local chaudière, dans les locaux associatifs pour 100 000 €
- Le désamiantage de 3 classes avec réfection des sols à l'école Emilie Carles pour 40 000 €
- L'aménagement d'une laverie au restaurant scolaire pour 40 600 €

➤ 21534 – Réseaux d'électrification pour 60 000 €

➤ 21538- Autres réseaux pour 50 000 €

➤ 21568- Autre matériel et outillage d'incendie et de défense pour 3 000 €

➤ 2182 – Matériel transport pour 27 000 €

➤ 2183 – Matériel de bureau et informatique pour 17 900 €

➤ 2184 – Mobilier pour 3 850 €

➤ 2188- Autres immobilisations corporelles pour un montant de 53 292 € décomposé comme suit

- Service Développement durable pour 2 500 €
- Service Jeunesse pour 7 500 €
- Halte Garderie pour 500 €
- École de Musique pour 6 450 €
- Service Bibliothèque pour 1 000 €
- Service Culture pour 5 000 €
- Service Espaces Verts pour 10 100 €

- Service Logistique pour 9 700 €
- Service Voirie pour 3 000 €
- Service Restaurant pour 4 842 €
- Service des Sports pour 2 700 €

Chapitre 23 – Immobilisations en cours

Nature	BP 2014
2312- Aménagement de Terrains	740 952,94 €
2315- Voiries	250 000,00 €
TOTAL	990 952,94 €

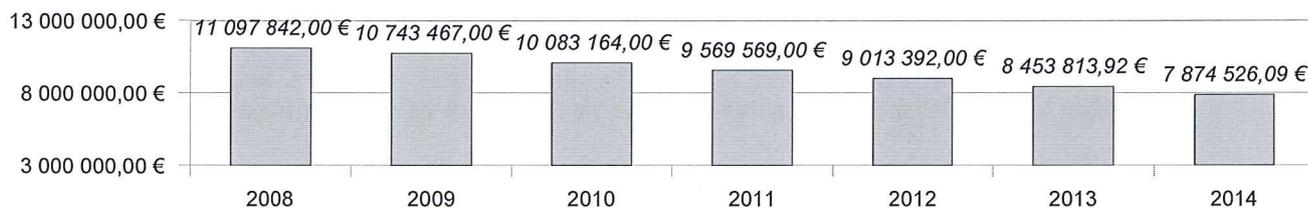
Ce chapitre correspond aux travaux lancés par la Ville pour :

- l'aménagement d'un nouveau terrain de football pour 740 952,94 €
- la réfection de la voirie de la rue de la Carlerie / Coin Rond pour 250 000 €

Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées

Le remboursement en capital de l'année 2014 est estimé à 579 287,83 €. La dette reste un élément de fragilité majeur de la commune de part sa jeunesse et sa longévité.

projection de la dette

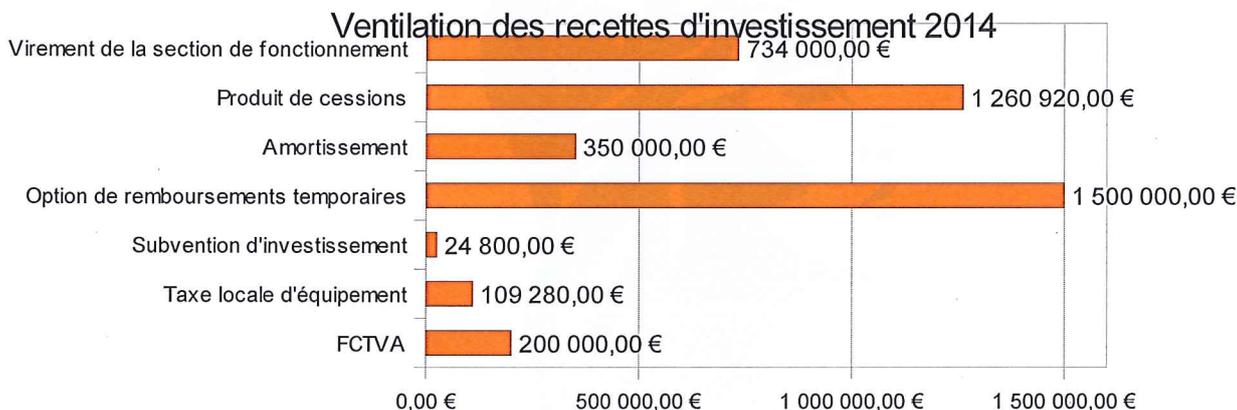


Mouvements d'ordre- chapitre 040 et 041

Les opérations d'ordre sont estimées à 150 000 € de travaux en régie.

RECETTES

Les recettes d'investissement s'élèvent à 4 179 000 €.



La première recette est l'autofinancement que la Ville affecte à la section d'investissement. Il est important de noter que la ville d'Ingré a prévu de ne pas recourir pour la sixième année consécutive à un emprunt d'équilibre afin d'honorer son objectif de désendettement.

La commune doit bénéficier en 2014 des concours financiers de l'Agglo pour la construction du Club House du Tennis pour la somme de 24 800 €

Les cessions pour un montant de 1 260 920 € se décomposent ainsi :

- vente d'un terrain à un artisan pour 55 220€
- vente d'un terrain à la SEMDO pour 520 000 €
- vente de terrain Zac des Guettes pour 305 700 €
- vente d'un terrain à la société Immochan pour 380 000 €

Les opérations d'ordre comprenant les amortissements se montent à 350 000 €.

Après avis favorable de la commission « Finances, Ressources Humaines » du 5 février 2014, il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'approuver les montants inscrits au projet de budget primitif 2014 de la commune.

 Annexe 14 : synthèse budgétaire Excel- Budget Ville

Après délibération, le Conseil Municipal adopte à la majorité, 22 pour, 7 contre (Nicole PERLY, Régine NICOLAU, Philippe GOUGEON, Joëlle JOURDAIN, Joël CRELEROT, Patrick SAUTOT, Benoît COQUAND) les propositions du rapporteur.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

INGRE, le 14 février 2014,

Acte rendu exécutoire après transmission au Représentant de l'Etat le : 20 FEV. 2014

et publication ou notification le : 20 FEV. 2014

Le Maire

Christophe

